



Avis d'Appel à la Concurrence

Acheteur public :

OPH de la Métropole du Grand Nancy

dénommé sous la marque

Office Métropolitain de l'Habitat (OMh) du Grand Nancy

32, rue Saint Léon – CS 95418 - 54054 NANCY Cedex

☎ 03.83.85.70.80

📠 03.83.85.71.69

Consultation passée par procédure adaptée suivant les dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.

Objet du marché :

Travaux d'aménagement d'un rez-de-chaussée d'un bâtiment d'habitation en local commercial

Caractéristiques principales :

Type de marché de travaux : exécution

Lieu exécution : 128/130, rue Charles III – 54000 Nancy.

Délai global des travaux : Un mois de préparation et 6 mois de travaux

Début d'exécution prévisible : décembre 2018

Activité principale du pouvoir adjudicataire : Logement et développement individuel

La procédure du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

8 lots mis en consultation :

Les candidats ont possibilité de soumissionner à un, à plusieurs ou à l'intégralité des lots.

Lot 01 - Gros œuvre
Lot 02 – Mur ossature bois / Plancher bois / Bardage
Lot 03 – Menuiseries extérieures aluminium et serrurerie
Prestations supplémentaires éventuelles :
1 Motorisation des volets roulants
2 Extension pour une année supplémentaire de l'entretien et de la garantie
3 Fourniture et pose d'un ensemble porte coulissante + panneau technique à l'entrée du lot n°2
4 Rideau métallique microperforé pour le lot n°2
5 Fourniture et pose d'une boîte à lettres à l'entrée du lot n°2

<p>Lot 04 – Menuiseries intérieures et agencement</p> <p>Prestations supplémentaires éventuelles :</p> <p>1 Placard de rangement</p> <p>2 Bureau du Président</p> <p>3 Façades des placards de rangement + étagères intérieures</p> <p>4 Aménagement du coin repas pour le local « veille »</p> <p>5 Fourniture et pose de plans vasque pour lavabos</p> <p>6 Agencement et mobilier sous la volée d'escalier</p>
<p>Lot 05 – Plâtrerie et faux plafonds</p>
<p>Lot 06 – Peinture, sols souples et carrelages</p>
<p>Lot 07 – Chauffage, ventilation, plomberie sanitaire</p> <p>Prestations supplémentaires éventuelles :</p> <p>1 Extension de garantie pour l'installation de chauffage / rafraîchissement réversible</p> <p>2 Télécommande écran tactile</p> <p>3 Ventilation modulée des bureaux</p> <p>4 Rideau d'air chaud</p> <p>5 Vasque encastrable</p>
<p>Lot 08 – Electricité</p> <p>Prestations supplémentaires éventuelles :</p> <p>1 Alimentation des volets roulants</p> <p>2 Alarme anti intrusion</p> <p>3 Pré-équipement rideau d'air chaud</p>

Les variantes libres proposées à l'initiative des candidats sont autorisées, l'OPH se réservant la possibilité de les retenir ou non.

Les prestations supplémentaires éventuelles doivent obligatoirement être toutes chiffrées, pour chacun des lots concernés, sous peine de rendre l'offre non-conforme entraînant son rejet.

Financement :

Par emprunts et fonds propres, sur la base du budget entériné par le Conseil d'Administration

Modalités de paiement : Règlement à 30 jours maximum à compter de la date de réception de la facture à l'OPH de la Métropole du Grand Nancy. (Décret 2013-269 du 29 mars 2013).

Application d'une retenue de garantie de 5% qui peut être remplacée par une garantie à première demande ou une caution bancaire.

Avance forfaitaire : 5% du montant du marché si celui est supérieur à 50 000 € HT. Le versement de l'avance est conditionné par la constitution préalable d'une garantie à première demande ou une caution bancaire la couvrant à 100%.

Forme juridique d'attribution :

Entreprise unique, ou groupement d'entreprises conjointes (avec mandataire solidaire) ou solidaires par lot.

Dans l'une ou l'autre forme de groupement, l'un des prestataires membre du groupement, désigné mandataire, représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

Il n'est pas possible de présenter plusieurs offres sur un même lot en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Une entreprise mandataire d'un groupement ne pourra représenter en cette qualité plus d'un groupement.

Conditions de participation et de sélection des candidats :

Critères de sélection des candidatures :

Production des documents et attestations demandées :

- remplir les conditions prévues à l'article 45 de l'ordonnance 2015-899
- fournir les pièces demandées dans le règlement de la consultation et mentionnées aux articles 48 et 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Capacités économique et financière :

- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels. Cette preuve peut être apportée par tout moyen et sous quelque forme que ce soit.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Références professionnelles et capacité technique :

La recevabilité technique sera appréciée en fonction des justifications fournies par les candidats pour démontrer leur aptitude à réaliser les travaux du lot sur lequel (lesquels) ils soumissionnent :

- par références illustrées, commentées et chiffrées sur les 5 dernières années, si possible similaires aux caractéristiques de la présente opération.
- par certificats de qualification professionnelle. L'OPh accepte tout moyen de preuve équivalent.

Justifications à produire au titre de la candidature et de l'offre :

Détail donné dans le règlement de la consultation

<u>Date limite de réception des offres :</u>	03 octobre 2018 à 17H00
---	--------------------------------

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les modalités et conditions de remise des dossiers sont précisées dans le règlement de la consultation.

Les candidats ont possibilité de déposer leur dossier par voie électronique ou par voie « papier ».

Les candidatures et les offres devront être rédigées en langue française.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés ci-après :

Valeur technique : 60%

Prix des prestations : 40%

Le détail est donné dans le règlement de la consultation

Modalités de retrait du dossier de consultation

Format papier :

Les dossiers de consultation sont remis gratuitement sur demande écrite auprès du service Marchés de l'OPh de la Métropole du Grand Nancy 32, rue de Saint-Léon à Nancy (54000) -

Fax : 03.83.85.71.69 / Email : cgrandjean@omhgrandnancy.fr ou fsaintmichel@omhgrandnancy.fr

Format électronique :

Les dossiers sont téléchargeables intégralement et gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr

Pour tous renseignements, les entreprises pourront s'adresser auprès des intervenants suivants :

Fabien SAINT-MICHEL ou Caroline GRANDJEAN (OPh de la Métropole du Grand Nancy)

Tél : 03.83.85.70.94 ou 03.83.85.71.01 / Fax : 03.83.85.71.69

cgrandjean@omhgrandnancy.fr ou fsaintmichel@omhgrandnancy.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nancy - 5, place Carrière - 54000 Nancy (Tél : 03.83.17.43.43 / Fax : 03.83.17.43.50)

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Greffe du Tribunal Administratif de Nancy - 5, place Carrière - 54000 Nancy (Tél : 03.83.17.43.43 / Fax : 03.83.17.43.50).

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé jusqu'à la signature du contrat,
- référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans le délai de 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (articles R.551-7 à R.551-10 du CJA),
- recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification de rejet ou publication de la décision de l'office.
- Recours de plein contentieux par les candidats et les tiers, sans considération de leur qualité, contre le contrat dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis mentionnant la conclusion du marché et des mesures de publicité concernant l'attribution du marché précisant également les modalités de consultation du dossier dans le respect des secrets protégés par la loi (recours issus des jurisprudences «Tropic » et « Tarn et Garonne »).

Date d'envoi de l'avis : 31 août 2018

L'ensemble des consultations de L'OPh est visualisable sur son site internet : www.omhgrandnancy.fr